

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation**
[Intranet Justice / Portail / Conclusions des États généraux de l'insertion et de la probation](#)
- ✓ **Arrêtés de composition CAP placées sous l'autorité du SG**
[CAP des corps d'encadrement \(n°2\)](#)
[CAP des corps techniques et administratifs \(n°6\)](#)
- ✓ **Dossiers d'allocation temporaire d'invalidité (ATI) :**
un nouveau parcours de formation sur mesure
[Intranet Justice / SG : Ressources humaines / ATI :](#)
[un nouveau parcours de formation sur mesure](#)
- ✓ **Le rapport de la médecine de prévention 2024**
[Intranet Justice / SG : Ressources humaines /](#)
[Le rapport de la médecine de prévention](#)

UNSA FONCTION PUBLIQUE



- ✓ **Du CMO au CLM : l'UNSA Fonction Publique dénonce une rupture de rémunération**

Lors d'une demande de congé de longue maladie après 12 mois consécutifs de congé maladie ordinaire, un fonctionnaire peut se retrouver dans un "vide juridique" le temps que le conseil médical donne son avis

[Du CMO au CLM : l'UNSA Fonction Publique dénonce une rupture de rémunération](#)

- ✓ **Autorisations d'absence dans la fonction publique : un projet de décret inacceptable**

Le projet de décret relatif aux autorisations spéciales d'absences et aux aménagements horaires liés à la parentalité et à certains événements familiaux, communiqué aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 19 février, est inacceptable en l'état.

[Autorisations d'absence dans la fonction publique : un projet de décret inacceptable](#)

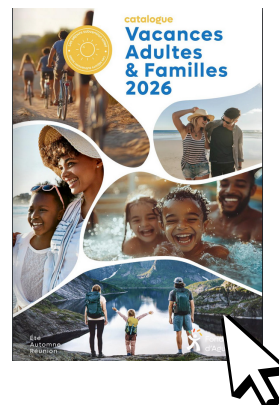
FONDATION D'AGUESSEAU



- ✓ **Prêt pour l'amélioration de l'habitat**



✓ **Vacances adultes et familles 2026**



WEKA



✓ **Établir le tableau d'avancement dans le respect des lignes directrices de gestion**

La Cour administrative d'appel de Marseille confirme partiellement l'annulation d'un tableau d'avancement et rappelle que si l'autorité territoriale conserve un pouvoir d'appréciation pour établir un tableau d'avancement, celui-ci doit être exercé dans le respect des lignes directrices de gestion.

[CAA de Marseille, 2e chambre, 6 février 2026, n° 25MA01216, Inédit au recueil Lebon](#)

✓ **Cdisation : non-renouvellement abusif du contrat d'un agent contractuel**

L'arrêt du tribunal administratif de la Guadeloupe du 30 janvier 2026 est relatif à l'illégalité d'un non-renouvellement de contrat visant à éviter la transformation de celui-ci en CDI. [Tribunal administratif de la Guadeloupe, 30 janvier 2026, n° 2400172](#)

✓ **Le ministre de la Fonction publique mobilise les préfets pour le logement des agents**

Le ministre délégué chargé de la Fonction publique a annoncé le 18 février 2026 le lancement d'une mobilisation territoriale pour améliorer le logement des agents publics dans les zones en forte tension immobilière.

[Logement des agents publics : le ministre mobilise les préfets](#)

✓ **Violences faites aux femmes : Gérald Darmanin reconnaît des « failles » persistantes**

Le ministre de la Justice, Gérald Darmanin, a annoncé le 19 février, un « changement de méthode » dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

[Violences faites aux femmes : Darmanin reconnaît des failles persistantes](#)

PROTECTION DES AGENTS

Les pistes de l'État pour mieux protéger ses agents contre les violences

La DGAFP vient de présenter aux syndicats les grandes lignes de son futur plan d'action pour mieux protéger les agents publics. L'accent

y est mis sur un meilleur recueil de données, l'amélioration des dispositifs de signalement et un meilleur outillage à destination des employeurs. Les conclusions seront intégrées dans le futur plan "Santé au travail", qui devrait voir le jour l'été prochain.

CONGÉS ANNUEL ET CONGÉS MALADIE

Congés annuels non pris en raison d'un congé maladie : les fonctionnaires ont droit à une indemnisation sur la base du plein traitement

Par un arrêt du 10 février dernier, la Cour administrative d'appel de

Nantes a rappelé que pour les agents publics en congé longue maladie, l'indemnité compensatrice devait être calculée sur la base d'un plein traitement, même si l'agent percevait un demi traitement - [par son arrêt du 10 février](#).

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09